L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN 15 DECEMBRE.

Les Beaux-Arts.

Ce n'est pas un reproche, assurément, à faire à une nation aussi jeune que l'est celle-ci, que de constater qu'elle est en retard sur les peuples de l'Ancien Continent sous le rapport des Beaux-Arts. On n'improvise pas une génération d'artistes, comme on improvise une génération de producteurs agricoles ou industriels, ou une génération de commerçants. L'art est le résultat du raffinement de la faculté qui est innée en nous et qui s'appelle l'Amour du Beau. Mais il a fallu des siècles aux sociétés anciennes et modernes pour s'élever des ébauches informes qui ont été l'enfance de l'art, à la production des chefs-d'œuvre qui ont réalisé l'idéal de la notion du beau autant qu'il peut l'être dans la limite permise aux moyens d'exécution et aux sens bornés de l'homme.

Le peuple américain sait parfaitement qu'il est en retard sous le rapport des beaux-arts, mais il faut lui rendre cette justice que, depuis quelques années, il fait de louables efforts pour l'introduction dans ce pays, d'œuvres d'art qui serviront à former ou à développer le goût de la génération nouvelle.

Les millionnaires du Nord-Est, les uns par suite d'aspirations réelles, quelques-uns par vanité peut être, commencent à acheter en Europe des tableaux, sinon des premiers maîtres, au moins de peintres estimés, et, de là, à la constitution de musées sérieux, la transition sera assez rapide.

La Nouvelle-Orléans, ville cosmopolite et à demi-européenne, serait la première à donner l'exemple dans cette voie de perfectionnement du goût artistique, si les circonstances ne forçaient la majorité de sa population à ajourner toute satisfaction de ce genre. Ce n'est pas au milieu d'une crise comme celle que nous traversons, qu'il est possible à nos importateurs de faire venir, pour leur compte, des œuvres d'art extrêmement coûteuses et dont le placement serait par trop difficile.

Cependant, au milieu de tant de gens gênés, il se trouve encore quelques favoris de la fortune qui peuvent consacrer le superflu de leur revenu à des acquisitions d'œuvres d'art, et il était à regretter qu'ils ne trouvassent pas ici même les moyens de satisfaire leur goût.

Une de nos maisons françaises d'importation les plus recommandables, a trouvé moyen de tourner la difficulté, grâce aux progrès qu'a fait l'art de la photographie. MM. Gneblé & Nippert se sont procuré une collection de photographies admirables, représentant les principaux sujets de sculpture et de statuaire des artistes français les plus renommés, et ils se chargent de faire venir, sur commande, les réductions en bronze de ces sujets, réductions exécutées par la maison Levy, de Paris, qui rivalise aujourd'hui dans ce genre d'industrie, avec la célèbre maison Barbedienne.

Tous ceux qui ont passé rue du Canal depuis quelques jours, ont pu admirer plusieurs sujets que MM. Gneblé & Nippert en ont fait venir, dernièrement pour le compte de M. G. M. Bayly, et qui sont exposés dans leur magasin. Il y a d'abord une garniture de cheminée consistant en une pendule représentant Andromède sur le rocher et deux vases grecs d'une forme élégante. L'Andromède est admirable de forme et la figure exprime bien la résignation de la victime destinée au monstre marin qui ravageait l'Ethiopie, et qui fut vaincu par Persée.

Tout différente de caractère, mais non moins admirablement exécutés sont les deux danseurs de l'arrier, le danseur au tambourin et le danseur à la mandoline. Les figures sont pleines de vie et les poses très mouvementées. Enfin, nous avons encore admiré l'Etorle de la nuit, de Collet, sujet d'une pureté de forme remarquable; il est difficile d'imaginer un corps plus gracieux et une exécution plus irréprochable.

Tous ces sujets sont des œuvres d'art, dans l'acception la plus stricte du terme, et ils sortent de la catégorie des bronzes d'art ordinairement destinés à l'exportation. Ils coûtent, d'ailleurs, un prix très élevé. Celui qui a fait cette acquisition est assurément un homme de goût.

Nous engageons les amateurs à aller voir ces beaux échantillons de l'art français, qui doivent être enlevés dans quelques jours du magasin de MM. Gneblé & Nippert et nous félicitons cette maison de l'heureuse idée qu'elle a eue de faire venir la splendide collection de photographies de la maison Levy.

—Voici le texte de l'arrêté du préfet Pascal, de Bordeaux, qui interdit la vente de la *Gironde* sur la voie publique, tel qu'il a été notifié au gérant de ce journal:

Le préfet de la Gironde,

Vu l'article 8 de la loi du 27 juillet 1849;

Vu le numéro du journal la *Gironde* du 30 septembre dernier, contenant un article signé: "Eugène Pelletan," commençant par ces mots: "Certes, c'est une tâche sévère tante, que celle de suivre au jour le jour, et-finissant par ceux-ci: "Quelque consente à devenir le roi légitime de la révolution."

Vu notamment le passage ainsi conçu: "L'indignation et le dégoût vous saisissent tout à tour, et bien vite, à la vue de ces mandataires du peuple trafiquant, uniquement du droit de leurs mandants, du spectacle de ces Parisiens du parlementarisme, si lâchement, si scrupuleux, si soucieux de la légalité, uniquement occupés aujourd'hui à perpétuer légalement et parlementairement le monstrueux attentat contre la nation souveraine;

Vu l'article non signé du 17 novembre, commençant par ces mots: "En dépit de l'exaltation fébrile, et finissant par ceux-ci: "Lui donner mandat de le faire?"

Vu notamment le passage suivant: "Qu'on prorogeât qu'on ne prorogeât pas, qu'on constitue ou qu'on ne constitue pas la Commission, il faudra bien venir aux comices populaires; il faudra bien fuir par remettre au pays le mandat souverain qu'il confia dans ce jour de malheur si bien nommé par M. Buffet."

Et plus loin: "Qu'ils couronnent, s'ils le peuvent, l'œuvre de la prorogation, par l'institution d'une Chambre haute aristocratique: le pays saurra de ces deux lions dragon chinois, et l'Assemblée des représentants du suffrage universel n'aura qu'un mot à prononcer pour que tout rentre dans le droit et la légalité. En un mot, les mesquins intrigants qui s'agitent à Versailles peuvent tenir pour assuré que l'Assemblée nouvelle n'hésitera pas à le prononcer, car le corps électoral, seul souverain, seul maître des destinées de la France, n'aura pas hésité à lui donner mandat de le faire."

Considérant que le journal la *Gironde* en jetant l'injure aux représentants du pays, a pour but d'ébranler l'autorité de l'Assemblée souveraine et de ses décisions;

Considérant que le journal, la *Gironde* attribue au corps électoral, seul souverain à ses yeux, et à la prochaine Assemblée le droit de détruire les institutions créées par l'Assemblée actuelle;

Considérant que ce journal conteste le caractère permanent des lois constitutionnelles par lesquelles l'Assemblée a donné à l'état légal du pays, et qu'une pareille thèse doit convenablement à l'Assemblée nationale le pouvoir constituant du seul légalement reconnu par elle.

Arrête:

"Art. 1er.—La vente du journal la *Gironde* est interdite, à partir de ce jour, sur la voie publique et dans les gares de chemins de fer dans toute l'étendue du département de la Gironde.

"Art. 2.—MM. les sous-préfets, maires, commandant de gendarmerie, commissaire central et commissaires de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture."

Fait à Bordeaux, le 17 novembre 1873.

Le préfet, Signé: E. Pascal.

—Par le temps d'indigestion politique qui court, on lira avec plaisir cette anecdote que raconte M. Eugène Chapus dans le *Sport*. On peut bien parler cinq minutes sans parler de Versailles et de la prorogation:

Un de nos amis, voyageur *au long cours*, nous racontait une histoire qui fait plaisamment suite au pendant à celle des directeurs de théâtre qui mangent habituellement les recettes pour finir par la faillite. C'est un prisonnier, suivi de ses geôliers, qui a été conduit à l'Opéra, et qui, ayant vu, pendant l'entr'acte, le directeur de l'Opéra, s'approcher de lui et lui dire: "Je suis ruiné, mon cher, je suis ruiné, je ne sais pas comment je vivrai, je ne sais pas comment je vivrai!" Le prisonnier, ému de pitié, tire de sa poche une pièce de 5 francs et la lui donne. Le directeur, ému de reconnaissance, lui dit: "Mais, mon cher, je ne vous connais pas, mais je vous connaîtrai, je vous connaîtrai!" Et le prisonnier, ému de reconnaissance, lui dit: "Mais, mon cher, je ne vous connais pas, mais je vous connaîtrai, je vous connaîtrai!" Et